



Ministère de la Santé et des Solidarités

Paris, le 3 mai 2007

Communiqué de presse

Scolarité des enfants handicapés : rétablir la vérité

Lors du débat télévisé hier soir avec Nicolas SARKOZY, Mme ROYAL a affirmé que le nombre d'enfants handicapés scolarisés à l'école "ordinaire" de leur quartier ou leur village avait diminué.

Philippe BAS, ministre de la Santé et des Solidarités, en charge des personnes handicapées, ne peut accepter cette affirmation; il tient à apporter les précisions suivantes et rétablir la vérité des chiffres.

Tout d'abord, grâce à la loi du 11 février 2005, tout enfant handicapé peut désormais être inscrit dans l'école ou l'établissement de son quartier. Cette inscription est de droit. C'est une avancée fondamentale. Rappelons simplement que Mme ROYAL, comme les autres députés membres du Parti socialiste, ont voté contre cette grande loi de la République...

Les chiffres sont parlants : en 2002, il y avait moins de 90 000 enfants scolarisés dans l'école de leur quartier ou de leur village. **A la rentrée 2006, ce sont 160 000 enfants handicapés qui ont été scolarisés dans l'école de leur quartier.**

De plus, 20 000 enfants handicapés bénéficient aujourd'hui d'un accompagnement individualisé. Ils étaient 4000 en 2003.

Il n'est pas acceptable qu'une candidate à la Présidence de la République, la plus haute fonction de l'Etat, assène ainsi des contrevérités sur un sujet aussi grave. L'action déterminée en faveur des familles d'enfants handicapés et des personnes handicapées a été et reste une priorité du gouvernement, sous l'impulsion de Jacques CHIRAC. Il n'y a place, et plus encore dans ce domaine, ni pour l'agressivité ni pour les contrevérités.